



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 13227

Texte de la question

Mme Danièle Bousquet souhaite attirer l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la question de l'enseignement de l'histoire des religions. En effet, cette matière a été inscrite dans les nouveaux programmes d'histoire dans les classes de 6e, au collège. S'il faut bien entendu se féliciter de cette nouvelle dimension, indispensable dans l'étude de l'histoire, plusieurs questions surgissent quand au respect des principes d'égalité et de laïcité du service public, qui impliquent qu'aucune des religions ne soit présentée plus favorablement que les autres. Or on constate, à l'examen de certains manuels de cours pour la 6e, une réelle différence de traitement entre les religions. Elles connaissent des développements inégaux, et on peut avoir parfois l'impression de toutes les doctrines ne sont pas présentées avec le même souci d'objectivité. Certaines croyances en viennent ainsi à être formulées comme des faits historiques indiscutables. Elle souhaite donc savoir quelles mesures elle entend prendre afin de s'assurer que le nécessaire enseignement de l'histoire des religions ne puisse se faire aux dépens des principes républicains, ni en faveur d'un quelconque prosélytisme.

Texte de la réponse

La laïcité que prône l'école républicaine, qui est gratuite et obligatoire, est respect de l'autre. Elle n'exclut aucun objet d'étude et donne aux adolescents les moyens de prendre, en toute connaissance de cause, la mesure du monde. La disparition chez de nombreux élèves de toute référence à une culture religieuse (en dehors de toute croyance ou adhésion personnelle) leur rend inaccessible et inintelligible une part essentielle de leur propre héritage. C'est pourquoi, au collège comme au lycée, on initie les élèves au phénomène religieux comme réalité historique et culturelle dans le souci de respecter l'opinion de chacun, tout en formant à l'esprit critique. C'est ainsi que au collège les élèves étudient, dans leurs formes rituelles comme dans leur symbolique, les trois religions monothéistes nées dans le creuset du Proche-Orient. Par l'étude de la dimension religieuse des sociétés, l'enseignement de l'histoire contribue à la remise en question des idées reçues, à l'acquisition du sens de la relativité, au développement de l'esprit critique qui amènent au respect d'autrui. S'agissant des manuels d'histoire, il y a lieu de rappeler que l'élaboration et la publication des manuels scolaires se fait à l'initiative des éditeurs dans le cadre du respect des programmes. Il n'appartient pas au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie d'indiquer aux enseignants un choix qui ne relève que d'eux. Les professeurs privilégient les manuels qui répondent le mieux aux objectifs de l'enseignement de l'histoire et au contenu des programmes à un moment donné.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13227

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2192

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3789